

Suite à la tenue du débat d'orientations budgétaires en date du 7 mars dernier par l'assemblée délibérante, le budget 2022 est présenté au conseil municipal le 4 avril 2022.

Conformément à la loi NOTRe et son article 107, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens, retraçant les informations financières « essentielles » doit être annexée au budget.

## **I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la commune de Calvisson :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (piscine), aux droits de terrasse, aux droits de place du marché dominical, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux loyers (gendarmerie notamment).

- **Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 5 100 549.11 €.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses courantes d'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'éclairage public, les achats de matières premières et de fournitures, les charges de personnel, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer ainsi que les charges scolaires transférées à la CCPS, la contribution au service incendie et la participation aux différents syndicats.

- **Les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 3 894 026.10 €.**

La différence entre le total des recettes réelles de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement, moins le remboursement de la dette constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

- **L'autofinancement de la commune pour 2021 est de 1 107 942.05€.**

## 1/ Les documents budgétaires :

### Les documents d'exécution :

- **Le compte administratif** : document édité par le Maire (ordonnateur).  
Il retrace les dépenses payées et les recettes encaissées sur l'exercice.  
Il est voté par le conseil municipal avant le 30 juin.
- **Le compte de gestion** : document édité par le percepteur (comptable).  
Il retrace les dépenses et recettes réalisées sur l'exercice.  
Il est voté par le conseil municipal avant le 30 juin.  
Les résultats du compte administratif et le compte de gestion doivent concorder.

### Les documents de prévision :

- **Le budget primitif** : voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'exercice.  
C'est un document d'autorisation et de prévision.
- **Décision modificative** : ce sont les modifications des prévisions du budget qui sont votées en cours d'exercice par le conseil municipal.

La commune de Calvisson compte trois budgets :

- Le budget principal : celui de la commune,
- Le budget annexe : celui de l'assainissement,
- Le budget autonome : celui du CCAS.

## 2/ Fiscalité :

Depuis 2010, la commune n'a pas modifié les taux d'imposition.

Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes sont compensées par un transfert de la part départementale de foncier bâti matérialisé par le cumul des taux du foncier bâti de la commune (20.50%) et du département (24.65%).

Le taux de référence depuis l'année 2021 pour la commune est donc de : 45.15 %.

Pour l'année 2022, la commune n'augmentera pas les taux :

- Taxe foncière : 45.15 %
- Taxe foncière bâti : 64.79 %

Produit fiscal perçu 2021 : 2 249 579 €

Produit fiscal attendu 2022 : 2 340 000 €

### 3/ Rétrospective 2014-2021 - évolution dette et autofinancement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Population légale</b>	5225	5366	5398	5420	5550	5698	5930	5997
<b>Dette</b>	2964	3045	2870	3688	3501	3307	3103	3182
<b>Dette/habitant</b>	567	567	532	680	631	580	523	530
<b>Recettes</b>	3897	4107	4362	4384	4541	4757	4773	5067
<b>Dépenses</b>	3250	3423	3464	3620	3537	3578	3441	3766
<b>Exc brut</b>	647	684	898	764	1004	1179	1332	1301
<b>Capital dette</b>	220	175	181	187	193	207	213	204
<b>Autofinancement</b>	427	509	717	577	811	972	1119	1097
<b>Emprunt</b>	300	0	0	998	0	300	0	0

### 4/ Les résultats de 2021 :

Pour le budget de la commune :

**L'excédent de fonctionnement 2021 est de 1 206 523 €**

En section de fonctionnement recettes

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Atténuation de charges	32 054	50 568	38 857
Produits des services	224 774	163 478	105 242
Impôts et taxes	2 823 869	2 742 826	3 093 953
Dotations participations	1 443 025	1 537 419	1 566 462
<i>+ Dont DGF</i>	472 105	488 204	499 175
<i>Dont DSR/DNP (péréquation)</i>	878 725	954 731	1 000 275
Revenus des immeubles	229 532	274 829	261 831
Remboursements divers/publicités	3 614	4 849	1 267
<b>TOTAL (hors cessions)</b>	<b>4 756 868</b>	<b>4 773 969</b>	<b>5 067 612</b>
Produits exceptionnels*	90 908	83 611	11 642
<b>TOTAL</b>	<b>4 847 776</b>	<b>4 857 580</b>	<b>5 079 254</b>
Opérations d'ordre	110 852	15 099	21 295
<b>Total section</b>	<b>4 958 628</b>	<b>4 872 679</b>	<b>5 100 549</b>

- Avec la réouverture du marché dominical, augmentation des recettes (+ 18 695€),
- Augmentation des recettes de la piscine (+ 6200 €) car ouverture sur toute la saison.
- Diminution des charges remboursées au budget principal par le budget annexe (-85 500€),
- Augmentation conséquence de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (215 000€),
- Rattrapage de la TEOM sur les appartements de la gendarmerie (+20 292 €),
- Augmentation des dotations de l'Etat (+148 000 €),
- Diminution de la compensation de l'Etat TF/TH en 2020 et TH en 2021 (-37 000 €).

En section de fonctionnement dépenses :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges générales	1 146 140	1 075 045	1 264 018
Charges de personnel	1 523 354	1 510 367	1 571 771
Clect	500 468	530 505	518 245
Autres charges de gestion courante	288 458	269 070	303 764
Charges financières	115 933	107 594	105 641
ICNE (régularisation)		-76 281	-621
Charges exceptionnelles	3 900	24 512	3 536
<b>TOTAL</b>	<b>3 578 253</b>	<b>3 440 812</b>	<b>3 776 354</b>
Opérations d'ordre	191 378	173 392	127 672
<b>Total section</b>	<b>3 769 631</b>	<b>3 614 204</b>	<b>3 894 026</b>

- Augmentation des charges générales avec une reprise d'activités normale par rapport à 2020 (covid), dépenses supplémentaires non prévues générées par les intempéries de septembre (+6 300 mur Farel, + 39 000 intervention ONF zone château), et charges nouvelle salle de sports et de loisirs.
- Augmentation des charges de personnel avec l'embauche d'un gardien de police et d'un chargé de communication (+50 000 €),
- Subventions aux associations : versement de l'ensemble des subventions aux associations qui ont retrouvé une activité « normale » (pour mémoire en 2020 – 23000 €),
- Clect : intégration des enfants scolarisés à l'école de Maintenon dans les charges transférées.

**L'excédent d'investissement 2021 est de 500 211 €**

En section d'investissement recettes :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Excédent reporté N-1	247 987	0	196 959
FCTVA	142 373	275 443	289 863
Taxe d'aménagement	234 829	190 623	185 432
Subventions	197 914	261 677	194 316
Emprunt	0	300 000	0
Dépôts et cautionnements reçus	1 708		
Excédent de fonctionnement reporté	1 073 474	1 188 996	1 258 474
<b>TOTAL</b>	<b>1 898 284</b>	<b>2 216 739</b>	<b>2 125 044</b>
Opérations d'ordre	191 378	173 392	127 673
<b>Total section</b>	<b>2 089 663</b>	<b>2 390 131</b>	<b>2 252 717</b>

En section d'investissement dépenses :

	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>
Capital emprunt	206 720	212 719	205 908
Etudes	4 728	9 025	40 384
Travaux/investissements	1 868 118	1 827 881	1 484 919
Taxe d'aménagement/remboursement trop perçu	0	27 693	0
Déficit reporté	0	100 755	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 079 566</b>	<b>2 178 073</b>	<b>1 731 210</b>
Opérations d'ordre	110 852	15 099	21 295
<b>Total section</b>	<b>2 190 418</b>	<b>2 193 172</b>	<b>1 752 506</b>

Les principales réalisations en 2021 :

- Le chemin de la Dale (378 527 €),
- L'achat du parc de la maison Rouverand (300 000 €),
- La réfection du lotissement Font Vinouse (290 415 €),
- La maison de l'information (175 884 €),
- L'achat du terrain du Pump Track (61 728 €).

**5/ La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ; le remboursement du capital de la dette.

- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA perçu en fonction également des investissements réalisés.

## Les investissements projetés en 2022 :

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 030-213000623-20220404-DEL2022\_023-DE

PROJETS	PREV. Nilles dép	
<b>Nouveaux Equipements publics</b>		
Maison de l'information	30 000	549 405
Place du Pont - parvis autour maison de l'information	150 000	
<b>Voirie/réseaux</b>		
Chemin de la Dale - voirie et réseaux		67 052
Voirie - provision pour réfection annuelle	270 853	29 147
Route de St Etienne d'Escattes	600 000	
Eclairage public	150 000	13 320
<b>Environnement</b>		
Plantations d'arbres	30 000	
Aménagement parc île verte	30 000	
Etudes énergétiques bâtiments	30 000	
<b>Bâtiments communaux/complexe sportif</b>		
Pump track	20 000	118 968
City stade	70 000	
Passerelle complexe sportif	70 000	
Bâtiments communaux - provision	50 000	
<b>Solidarités</b>		
Epicerie solidaire - création d'un local en régie		30 614
<b>Etudes</b>		
Révision générale du PLU	30 000	
PLU - CRAP	6 000	
ORT	20 000	
<b>Sécurité</b>		
Vidéo-surveillance	104 903	
<b>Matériel/Mobilier</b>		
Equipement maison de l'information	30 000	
Matériel/Mobilier	20 000	
Mobilier urbain	20 000	
Informatique	3 000	43 488
Micro-Folie	60 000	
Signalétique	20 000	
<b>Patrimoine</b>		
Maison des savoirs - Etudes	33 000	2 000
Eglise - Etudes	42 000	
Halles - Etude de faisabilité	10 000	
Site des trois moulins	50 000	
Petit patrimoine	20 000	
<b>Acquisitions foncières</b>		
Terrain cimetière carré privé	85 000	
Terrain rue de l'aire	500 000	
<b>Véhicules</b>		
véhicule services techniques	30 000	
<b>TOTAL</b>	<b>2 584 756</b>	<b>853 994</b>
	<b>BP 2021</b>	<b>3 438 750</b>

## **6/ Le budget assainissement :**

Le budget assainissement est un budget annexe dont les recettes d'exploitation sont constituées de la surtaxe assainissement et de la participation forfaitaire à l'assainissement collectif.

Le service est géré sous la forme d'une délégation de service public et a été confiée à l'entreprise SUEZ en juillet 2015 pour une durée de 9 ans.

Les résultats pour l'exercice 2021 sont les suivants :

- Un excédent d'exploitation de : 261 273.39 €
- Un déficit d'investissement de : 125 127.45 €

En 2021, la commune a réalisé le renouvellement des réseaux du lotissement Font Vinouse.

En 2022 et conformément aux priorités définies au schéma directeur et en vue de réduire les eaux parasites qui arrivent en entrée de station, le réseau d'eaux usées ainsi que la conduite de refoulement de la route de Nîmes seront renouvelés pour un montant estimé à 790 000 € HT.

La dette pour le budget annexe se situe à hauteur de 585 510 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La redevance pour la commune sera revue à 0.40€ le m<sup>3</sup>.